



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER
Madame LENOEL

Absents : Monsieur OLLIVIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-097 AMENAGEMENT DE LA RD7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 21-125 du 21 octobre 2021 autorisant le Maire à lancer une procédure de marché public pour la maîtrise d'œuvre du projet et à solliciter les différentes entités susceptibles de subventionner les travaux,

Vu la délibération n° 22-077 du 22 septembre 2022 autorisant le Maire à lancer un appel d'offres pour la passation des marchés de travaux relatifs à la tranche 2023-2024 et à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département du Calvados ;

Considérant que le projet a été retardé du fait de la coordination entre la commune et le syndicat d'eau potable, la commune souhaite redéposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat qui n'a pas été retenu l'an passé, au titre du CRTE pour le montant total du projet (1 388 720,50€ HT), ainsi que le Département au titre de l'APCR+ pour les années 2024 et 2025, uniquement pour la tranche 1, soit 389 684€HT de travaux et 14 700€HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **AUTORISE** le Maire à redéposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la totalité du projet, soit 1 388 720,50€ HT ;

- **AUTORISE** le Maire à solliciter de Département du Calvados au titre de l'APCR+ pour les années 2024 et 2025, soit 75 000€ par année, pour le montant des travaux de la tranche 1, soit 404 384€ HT.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-PIERRE

